

LE JOURNAL

de Sainte-Croix et environs

Journal officiel des communes de Sainte-Croix, Bullet et Mauborget - www.jsce.ch

N° 3322 1.70 fr

Paraît le mercredi et le vendredi

Mercredi 22 août 2024

Le projet éolien de la Grandsonnaz discuté à Bullet

C. Alkabes



Le référendum du 22 septembre sur le projet éolien de la Grandsonnaz approche à grands pas à Bullet. Une séance d'information s'est tenue le 21 août dernier à la grande

salle du village. Les intéressés pouvaient approcher différents stands pour poser leurs questions et débattre. Un format qui a surpris les habitants qui s'attendaient à une

séance plénière. Point de situation avec les différentes parties en présence qui défendent, portent ou au contraire s'opposent au projet.

Pages **2&3**

Dans ce numéro :

Une brocante au soleil

P. Debiève



Tout comme en 2022, la météorologie a été la grande complice de la troisième édition de la Broc'Ô'Fées. Pages **4-5**

Équipement offert

C. Carisey- A



À l'occasion du 20^e anniversaire du club, les juniors du Badminton Club de Sainte-Croix ont reçu du nouveau matériel de la part des entreprises Bader métaux et JB Métal. Page **8**

LE JOURNAL

de Sainte-Croix et environs

Tous ménages ce vendredi 30 août
 Transmettez vos annonces jusqu'à aujourd'hui 14 heures :
journal@jsce.ch ou au 024 454 11 26

BULLET - PARC ÉOLIEN DE LA GRANDSONNAZ

Des stands pour se former une opinion

Textes : **C. Dubois**

Une bonne septantaine de personnes a franchi la porte de la grande salle de Bullet, mercredi dernier, pour rencontrer la Municipalité, le comité référendaire et le promoteur du parc éolien de la Grandsonnaz.

Le 22 septembre, les citoyen.ne.s de Bullet se prononceront en référendum sur le projet éolien de la Grandsonnaz, soit quinze machines sur le Chasseron, réparties sur le territoire de quatre communes (dont cinq sur Bullet). De leur côté, Fontaines-sur-Grandson, Fiez et Mauborget ont déjà dit « oui ». Mercredi soir, les trois « parties » au débat avaient choisi la forme de stands pour se présenter. La Municipalité in corpore, accompagnée de la boursière, se tenait d'un côté. De l'autre trois personnes du comité référendaire issu du Conseil communal, et devant la scène, Ennova, détenue à 100 % par les Services Industriels de Genève, porteur du projet avec son chef et deux accompagnants. À charge pour les Bullatonnes et Bullatons intéressés d'aller librement poser leurs questions ou faire part de leurs réflexions, dans un grand brouhaha.

Beaucoup de personnes âgées avaient fait le déplacement, elles ont très vite

gagné les chaises disposées sur le pourtour de la salle, échangeant entre elles ou faisant une incursion vers l'un ou l'autre stand. Une grosse demi-heure après le début de la séance, l'assistance avait déjà diminué de moitié. « Je ne voyais pas cette séance ainsi », glisse une dame dépitée en se dirigeant vers la sortie.

À la première personne

La Municipalité, favorable au projet de parc éolien, parle à la première personne sur son panneau. En votant oui, « j'aide mon canton et ma commune ». Le parc de la Grandsonnaz a sa place dans la stratégie du développement des énergies renouvelables. Il a été étudié et approuvé dans le respect du processus démocratique. Aux yeux de l'Exécutif, les concepteurs du parc ont « trouvé un juste équilibre entre la production d'énergie renouvelable et le respect de l'environnement ». Ou encore « ma commune va bénéficier de retombées financières grâce à des indemnités ». « Je profite directement de cet argent investi pour la population sous forme de subventions et d'infrastructures publiques essentielles ».

« Ce parc éolien n'a pas sa place en zone agricole et forestière et il ne respecte pas les voies d'accès existantes », soutiennent de leur côté les représentants des membres du comité référen-



C. Alkabes

Trois stands étaient à disposition des Bullatonnes et Bullatons tenus par la Municipalité, le Comité référendaire et le porteur du projet.

naire, Sandra Blaser, Maxime Sorel et Alexandre Genoud, qui prônent le non le 22 septembre. Ils ne veulent pas d'un « parc industriel en pleine nature », d'une « énorme route dont la moitié des 14 km est à construire et d'un « gigantesque chantier » qui « saccageront le patrimoine bullaton préservé depuis des décennies ». Avec à la clé une perte écologique conséquente – 3,7 millions pour des mesures destinées à réparer les dégâts. Ils déplorent l'impact négatif sur le paysage et la perte de tranquillité, que ce soit depuis le Chasseron ou les pistes de fond du secteur les Cluds - La

Caravane. Le comité s'inquiète aussi du risque financier pour la commune au moment où il faudra démanteler le parc, la provision de 100'000 francs par éolienne leur paraissant dérisoire.

Présent pour répondre aux questions techniques des citoyens, le promoteur Ennova propose deux cartes du secteur de la Grandsonnaz, sur l'une, de petits pictogrammes aux endroits où seront placées les quinze machines de 150 mètres de haut, sur l'autre le tracé de la route d'accès. Le document assure que les machines « tourneront 80 % du temps, qu'elles fourniront l'équivalent de

Les avis d'agriculteurs de Bullet et d'un syndicat divergent

« Mon papa a été locataire de cet alpage dès 1986, j'ai repris en 2007. Je suis producteur de lait pour le gruyère et j'ai des craintes pour la santé du bétail », évoque David Bernardi, qui exploite la Bullatone-Dessus. Il poursuit : « Personnellement, je ne suis pas opposé à la production d'énergie éolienne, mais je voterai non le 22 septembre. Nous aurons une machine à moins de 200 mètres, et une autre en contrebas, dans notre champ de vision (à moins de 300 mètres de la Bullatone-Dessous). Elle a été déplacée à cause du chalet du CAS (ce que confirme Emmanuel Guérin, d'ennova). On ne nous a pas demandé où elles pourraient être installées pour gêner le moins possible ». La promesse

d'un raccordement électrique du chalet ne l'a pas fait changer d'avis, le producteur de lait est organisé, et il n'y voit aucun intérêt. Cependant, si le parc se fait, il a signé comme d'autres agriculteurs une convention d'indemnisation pour la perte de fourrage occasionnée par l'emprise de la route et du parc sur les pâturages. De son côté, le papa de David Bernardi votera contre le projet, « pour protéger le paysage et la biodiversité », évoque l'homme de 74 ans.

« Au départ, j'étais favorable au projet, et j'estimais que l'on ne pouvait pas avoir les avantages de la production d'énergie éolienne et un chalet raccordé à l'électricité sans quelques inconvénients », relève en substance Sylvie Pelet-Aubort. Mais la durée de la procédure lui fait craindre que ce

soient des éoliennes d'ancienne génération qui soient posées. « Ce serait comme acheter une vieille voiture neuve », illustre-t-elle. Avec Audrey Petremand, elle estime que la technologie la plus récente permettrait d'installer un nombre réduit de machines pour la même puissance, voire une production supérieure, avec moins de saccage de la nature à la clé.

L'accès aux éoliennes, en revanche, est le cheval de bataille du syndicat d'entretien de la route des Grandsonnaz, présidé par Roger Freymond, d'Yverdon et propriétaire des pâturages et chalets de Beauregard où trois éoliennes sont prévues. Il souligne qu'ennova s'est déjà engagée devant notaire à entretenir la route qui sera reconstruite pour le chantier. Le syn-

dicat est intéressé à faire passer une conduite d'eau pour ravitailler les chalets dans la fouille prévue pour les câbles électriques. À noter que plusieurs agriculteurs relèvent que les améliorations foncières (AF) financent ce genre de travaux. Nouvel exploitant des Preissettes, Denis Pilloud, de La Côte-aux-Fées, fait partie du comité du syndicat dont il partage les vues, de même que Philippe Junod, de Mutrux, concerné par le pâturage des Cernets. Le syndicat organise une rencontre avec les Bullatones et les Bullatons le 31 août de 10h à 13h sur la place communale, ou à la salle Bertha Bonnet en cas de mauvais temps. Son objectif, selon Roger Freymond : « convaincre les indécis ».



C. Carisey

La route des éoliennes coupera en deux le pâturage du Rocher, traversera les itinéraires de randonnée et de VTT ainsi que la zone de protection du grand tétras, dans la réserve forestière Denéréaz Tempêteries Noirvaux.

24'000 ménages, et qu'en moins d'un an elles auront produit l'énergie nécessaire à leur cycle de vie ». Le promoteur voit déjà au-delà de la durée de vie (20-30 ans) et souligne que le démantèlement des éoliennes pourra se faire « en une semaine, et que 90 % sera recyclable ».

Au moment de faire le bilan de la soirée, Emmanuel Guérin, chef de projet, reconnaît « qu'il n'y pas a eu énormément de discussion, pas de question particulière, mais que beaucoup de personnes sont venues dire qu'elles étaient favorables au parc éolien ».

Retombées financières

De son côté, Maude Schreyer, syndique, relève que la soirée a été « une bonne occasion d'entendre la population, de rappeler aussi les étapes du projet et de renseigner sur le projet ». Elle accepte les critiques sur le choix de « stands de marché » plutôt que d'une séance plénière, pour laquelle il aurait fallu un modérateur, notamment pour gérer le temps de parole. Les questions qui ont été le plus fréquemment posées avaient trait à « l'impact du parc et à ses incidences sur les finances communales ». Elle précise que le promoteur versera des indemnités à la commune, correspondant à 4,5 % du courant produit, mais au minimum 132'000 francs par an. Selon les projections, le montant pourrait atteindre 150'000 à 200'000 francs. Des montants qui entreront cependant dans le calcul de la péréquation intercommunale. « En principe, Bullet devrait rester bénéficiaire ».

En cas de réalisation du parc, « il y aura des impacts sur le tourisme du fait des travaux, mais une fois ceux-ci terminés, la région de la Grandsonnaz sera de nouveau accessible comme auparavant » estime la syndique. « Dans l'ensemble, on imagine que cela restera équilibré, et que les incidences sur l'activité touristique régionale seront soutenables ».

Avec la population

Au stand des référendaires, le trio constate que certaines personnes sont venues conforter leur opinion, alors

que d'autres cherchaient des informations. « Les gens ont été surpris des impacts paysagers et de l'emprise du parc sur les exploitations agricoles ». De manière générale, note le comité référendaire, les Bullatons et les Bullatons « ne sont pas assez au courant du projet et de ses implications, il n'y a jamais eu de débat public, pas plus qu'au sein du Conseil d'ailleurs ». Mercredi soir, des participants relevaient qu'ils auraient bien voulu des séances-débats avec la population, plutôt que de devoir venir s'informer individuellement sur des stands, comme lors de la présentation du projet.

En cas de oui de Bullet le 22 septembre, la procédure en vue de la construction du parc éolien de la Grandsonnaz se poursuivra. Actuellement, l'autorisation cantonale délivrée au projet est contestée par quatre ONG qui ont déposé un recours auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Si les citoyen.ne.s de Bullet refusent le parc, « cela compromet la procédure, mais pas le parc éolien intercommunal », explique Emmanuel Guérin, ajoutant : « les trois communes qui ont déjà validé le projet peuvent décider de le poursuivre avec une nouvelle procédure, sans Bullet ».

L'ancien syndic lance un comité de soutien

Accompagné par la Valaisanne Laurence Rausis, responsable communication chez ennova, un comité de soutien au projet éolien s'est constitué ces dernières semaines, emmené par Jean-Franco Paillard, ancien syndic de Bullet. Il est accompagné par Olivier Chablaix, patron du restaurant des Cluds et d'autres anciens membres de l'exécutif bullaton. « Nous pensons que les éoliennes représentent une opportunité pour Bullet de participer à la production d'une énergie propre en collaboration avec trois autres communes de la région... » argumente le comité dans un communiqué de presse. Jean-Franco Paillard, qui était au départ du projet en 2007, avec la société Reninvest dirigée par le Tessinois Claudio Zanini, a signé les documents de mise à l'enquête quelques jours avant la fin de son mandat. Il dit avoir veillé à ce que le projet soit éloigné des habitations de Bullet, aux négociations pour les mesures de compensation écologiques et à la communication, via une commission permanente du Conseil communal – dont Délia Paillard était rapporteuse – qui se réunissait deux fois par an.

Afin d'échanger au sujet de l'historique du projet et des enjeux actuels le comité se tient à disposition de la population bullatonnaise les 28 août de 18h à 20h au restaurant des Cluds et le 4 septembre de 18h à 20h au Grand Hôtel des Rasses.

Du bruit et des dérangements

Les premiers résultats de l'étude menée à Sainte-Croix sur les nuisances ressenties par la population depuis la mise en service des éoliennes montrent que le bruit dérange une partie des habitants. « Pour le village de Sainte-Croix uniquement nous disposons déjà à ce jour de 40 témoignages contrôlés et fiables », communique Jean-Marc Blanc, secrétaire général de Paysage Libre Vaud, qui a commencé à sonder le ressenti de la population lors d'une soirée d'information le 5 mai dernier. Trois quarts des questions sont des retours d'un questionnaire distribué à cette soirée ou envoyé à la population, les autres ont été obtenus par un sondage téléphonique. Vingt-trois personnes se plaignent de niveaux sonores élevés et fréquents (3 et 4 sur une échelle de 0 à 4). « Le quartier de l'hôpital et la colline de l'église sont particulièrement impactés, à des distances comprises entre 600 et 900 mètres des éoliennes du Mont des Cerfs », souligne Jean-Marc Blanc. Les plaintes portent principalement sur le bruit, mais plusieurs témoignages font aussi état d'un impact sur leur santé et d'un changement contraint de leurs habitudes, comme dormir la fenêtre fermée. Dix-sept des personnes qui ont répondu notent qu'elles n'entendent peu ou pas du tout de bruit et parmi ces dernières se trouvent des membres de Paysage Libre Vaud.

Les habitants du Mont-des-Cerfs, de La Gittaz et de L'Auberson n'étaient pas inclus dans la distribution du questionnaire, mais plusieurs ont déjà émis des doléances par rapport aux nuisances des éoliennes, relève Jean-Marc Blanc.

Aux yeux du secrétaire de Paysage Libre Vaud, « une campagne professionnelle de mesures des immissions devient indispensable ». Son comité y travaille et espère le ralliement de l'Office fédéral de l'environnement, et pourquoi pas, de Romande Énergie.